



**LISTE des DÉLIBÉRATIONS ÉTUDIÉES
en séance ordinaire de
CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUIN 2022**

(article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

- 1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Adoption des règles de publication des actes (communes < 3 500 habitants)
- 2/ FINANCES : Attribution prime 2022 à l'acquisition de vélos à assistance électrique (hors VTT électriques ou vélos de course électrique).
- 3/ FINANCES : Subvention à l'ACT pour un projet culturel (jardins poétiques)
- 4/ FONCIER : Désignation d'un Adjoint pour la signature des actes fonciers en la forme administrative
- 5/ PÔLE COMMERCIAL et de SANTÉ avec LOGEMENTS INTÉGRÉS : Modification de la surface des locaux par suite de contraintes réglementaires et fonctionnelles et indexation des tarifs suite à la conjoncture
- 6/ PERSONNEL COMMUNAL : convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Savoie pour les dossiers de retraite CNRACL – Autorisation au Maire à signer
- 7/ GRAND LAC : Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Publication sur le site internet de la commune le : 27/06/2022

Le Maire,
Jean-Claude LOISEAU

